

COMPTE RENDU SEANCE DU 04 MAI 2016

Le quatre mai deux mille seize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - M. MEUNIER Jacky - Mme BOUTET Martine - M. BAUDOUIN Olivier
Mme BRAUD Béatrice - M. COLAS Jean-Philippe - M. FREJOUX Bernard - M. LATAUD Philippe
M. JARNY Jean-Claude - Mme NAULET Marie-Bernadette - M. ROBERGEAU Patrick
Mme GARDIEN Sandrine – M. VERINE Mickaël - Mme PLAIRE Cécilia - Mme LATLI Thiphaine
Mme MORISSET Séverine

ABSENTE REPRESENTEE : Mme MARTIGNON Sandrine (*pouvoir à Mme Thiphaine LATLI*)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cécilia PLAIRE

ORDRE DU JOUR :

- 1° **EXPLOITATION SERVICE ASSAINISSEMENT**
régie ou affermage
- 2° **ACCESSIBILITE ECOLE MATERNELLE**
demande de subvention
- 3° **PEINTURE ROUTIERE**
demande de subvention
- 4° **DEPLACEMENT EN IRLANDE**
prise en charge des frais
- 5° **RETROCESSION D'UNE CONCESSION CIMETIERE**
- 6° **LOTISSEMENT « LE CLOS DES MAURINES »**
intégration des parties communes
- 7° **LOYER LA PONETERE**
- 8° **LOYER LICENCE IV**
- 9° **ZA du PORT**
DM 1
- 10° **BUDGET CHARROBUS**
- 11° **INDEMNITE LOGEMENT INSTITUTEURS 2015**
avis
- 12° **INFORMATIONS DIVERSES**
avis DDTM déplacement des Ateliers
échancier des démolitions
digue Nord
- 13° **QUESTIONS DIVERSES**

Date de la convocation : 27/04/2016

Avis affiché le : 27/04/2016

Publié dans le journal Sud-Ouest le : 02/05/2016

À l'ouverture de séance

Nombre de conseillers en exercice : 17
Conseillers présents : 14
Conseiller représenté : 1
Conseillers non représentés : 2
Votants : 15

arrivée de Madame Séverine MORISSET à 19 h 40
Question 7 Loyer La Ponetère

Nombre de conseillers en exercice : 17
Conseillers présents : 15
Conseiller représenté : 1
Conseiller non représenté : 1
Votants : 16

Arrivée de Monsieur Mickaël VERINE à 20 h 00
Question 8 Loyer Licence IV

Nombre de conseillers en exercice : 17
Conseillers présents : 16
Conseiller représenté : 1
Conseiller non représenté : 0
Votants : 17

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1°) EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La gestion du service d'Assainissement collectif est confiée par affermage à la SAUR depuis le 1^{er} janvier 2002. Le contrat se termine le 31/12/2017.

A l'occasion de cette prochaine échéance, compte tenu des délais des procédures, le conseil municipal doit décider s'il veut poursuivre sur le même mode de gestion qu'actuellement (contrat d'affermage) ou s'il choisit la gestion en régie.

Différence entre ces deux modes de gestion :

La délégation de service publique (contrat d'affermage) : gestion du service par un prestataire choisi après consultation sur la base d'un cahier des charges

La régie : gestion du service par la collectivité.

Pour Charron la régie sera celle du Syndicat des Eaux auquel la collectivité adhère. Il s'agit de la RESE (Régie d'Exploitation des Services d'Eau).

La RESE est une composante du Syndicat des Eaux. Elle assure cette mission depuis 1976. Elle est administrée par un conseil d'exploitation placé sous l'autorité du Syndicat des Eaux.

Chaque conseiller a pris connaissance au moment de sa convocation d'un comparatif des prix des prestations entre la SAUR (fermier actuel) et la RESE.

Considérant l'expérience du Syndicat des Eaux en matière d'assainissement

Considérant la bonne renommée de la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE)

Considérant les prix actuels de la RESE

Considérant l'évolution des prix de la facture d'eau entre la SAUR et la RESE depuis 2010

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, choisit comme mode de gestion du service d'assainissement collectif : **l'exploitation en régie à compter du 1^{er} janvier 2018**

Monsieur BAUDOUIN explique que de toutes les collectivités de la CDC, Charron est la seule commune dont le contrat s'arrête deux ans plus tôt que les autres. « on n'est pas en position de force pour négocier ». Le risque serait qu'une seule société réponde à l'appel d'offre.

Monsieur MEUNIER pour sa part, fait remarquer que la SAUR est réactive en matière de dépannage. Qu'en sera-t-il de la RESE ?

Le Maire fait observer quant à lui que le conseil d'exploitation de la RESE est composé d'élus, représentants des communes adhérentes. « Ce sera donc plus facile de se faire entendre ». D'autre part, la RESE ne pratique pas les formules de révision de prix, contrairement à la SAUR. Ainsi s'il doit y avoir une augmentation des prix il faut que le conseil d'administration la vote. L'augmentation n'est pas automatique comme pour la SAUR.

Monsieur BAUDOUIN précise qu'on peut lancer la procédure de délégation et y mettre un terme si à l'ouverture des plis l'on constate que les prix sont toujours supérieurs à ceux de la RESE.

Monsieur MEUNIER fait remarquer qu'avec la station d'assainissement neuve, le nouveau gestionnaire n'aura pas de souci de maintenance les premières années.

À noter la nouvelle station devrait entrer en service en 2018.

2°) ACCESSIBILITE ECOLE MATERNELLE : DEMANDE DE SUBVENTION

A la rentrée 2016, l'école maternelle va accueillir en PS une petite fille qui a besoin d'être assistée dans tous les actes essentiels de la vie courante.

Pour que cet accueil se fasse dans de bonnes conditions il est nécessaire :

- d'acheter du mobilier adapté à son handicap (lit, chaise, table à langer),
- de rendre automatique l'ouverture et la fermeture de deux robinets dans les sanitaires
- de rendre accessible à un fauteuil roulant le trottoir extérieur face à l'entrée de l'école maternelle.

Le coût de ces travaux et acquisitions est estimé à **3 387,76 € HT**.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **décide** les acquisition et travaux d'accessibilité décrits ci-dessus estimés à **3 387,76 € HT**

- **dit** que les crédits nécessaires à la couverture de cette dépense sont déjà inscrits au budget

- **sollicite** l'aide de l'État et du Département

- **adopte** le plan de financement ci-après :

DETR	3 387,76 €	40%	1 355,10 €
DEPARTEMENT	3 387,76 €	25%	846,94 €
COMMUNE autofinancement	3 387,76 €	35%	1 185,72 €
			3 387,76 €

À noter, nous risquons le rejet de la demande de subvention au titre de la DETR :

1°) parce qu'elle est hors délai

2°) parce que le montant des dépenses est inférieur à 5 000 € HT. A titre exceptionnel les dossiers supérieurs à 2 000 € peuvent être examinés.

3°) TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION

Un devis de travaux de signalisation routière a été demandé à une entreprise afin de refaire le marquage au sol de certains « cédez le passage, stop et passage piéton » rue du Château, rue des Moulins, rue du 19 Mars 1962 et rue des Écoles.

La peinture utilisée est très résistante : résine à chaud (thermoplastique)

Les travaux sont évalués à **2 122,45 € HT**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** que soient réalisés les travaux de signalisation routière à hauteur de **2 122,45 € HT**

- **sollicite** l'aide du Département au titre des produits des amendes de police, soit **40 % de la dépense**

- **dit** que les crédits sont déjà inscrits au budget, en fonctionnement, à l'**article 61523**

Depuis plusieurs années la peinture de la signalisation routière se fait par les agents du service technique. Cependant, la qualité de la peinture employée et le matériel utilisé (rouleau) ne contribuent pas à assurer une grande longévité du marquage au sol (moins d'un an).

Monsieur COLAS rappelle combien il est important que le marquage au sol, au niveau du rond point des 4 chemins soit fait. Comme il n'est pas éclairé la nuit il serait bon qu'il soit signalé par une peinture au sol phosphorescente.

Monsieur MEUNIER lui répond que comme ce rond point est sur une départementale, il ne relève pas de la compétence communale.

Il a déjà saisi le Département à ce sujet. Il recommencera.

4°) DEPLACEMENT EN IRLANDE : REMBOURSEMENT DES FRAIS

C'est Monsieur Jean-Philippe COLAS, sur la demande du Maire, qui a représenté la commune au « Festival des moules » dans le Connemara (Irlande) du 29 avril au 02 mai 2016. Il accompagnait des représentants de la profession mytilicole.

Il était important que Charron soit représentée à ce festival qui honorait la mémoire de monsieur Patrice WALTON, un Irlandais échoué sur nos côtes en 1235 qui aurait découvert, puis développé la pratique d'élevage des moules sur des bouchots.

Le Maire propose que la collectivité prenne en charge les frais de déplacement de monsieur COLAS.

Ils sont évalués à **392,65 €** :

- avion LR/Dublin aller et retour : 149,92 €

- voiture Dublin/Renvyle : 242,73 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **accepte** de prendre en charge les frais de déplacement en Irlande de Monsieur Jean-Philippe COLAS à hauteur de **392,65 €**.

Monsieur COLAS rend compte de son voyage :

Il rappelle avant tout qu'il ne s'agissait pas d'un voyage d'agrément. C'est à l'initiative du Maire de Marsilly et de Monsieur DURIVAUD, Président du syndicat des mytiliculteurs du pertuis breton que trois communes étaient invitées (Marsilly, Esnandes et Charron) au « Connemara Mussel Festival ». Sur ces trois communes invitées seule Charron était représentée. Cette présence était d'importance. D'une part pour affirmer le soutien de la commune à ses mytiliculteurs. Il ne faut pas oublier que l'économie engendrée par la production des moules fait vivre près de 200 foyers Charronnais. D'autre part c'était l'occasion de connaître ce qui se pratique ailleurs. Il faut créer des liens. Il faut construire des ponts entre nos deux communautés. Dans cette période difficile (baisse de la production en raison d'un taux excessif de mortalité des moules dans la Baie de l'Aiguillon) les rapprochements avec d'autres professionnels qui ne connaissent pas la crise sont nécessaires. Rapprochement économique oui, mais pas seulement. Pour entretenir les liens, il faut se parler, il faut se connaître. Ainsi Marsilly s'est jumelée avec la ville de Baltimore. Quant à la commune de Charron elle envisage de mettre en place des échanges linguistiques. Des contacts ont été pris en ce sens sur place. L'idée est lancée, reste à la concrétiser.

5°) RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE :

En 2012 Monsieur PINEAU Guy a obtenu une concession cinquantenaire de 2 m² dans le cimetière de Charron.

En 2016, lors de l'inhumation de son épouse, il a pris conscience que la concession obtenue n'était pas suffisamment large pour permettre l'inhumation de deux corps, l'un à côté de l'autre. Il a donc demandé deux nouvelles concessions qui se suivent.

En contrepartie il souhaite redonner à la collectivité la première concession obtenue.

La procédure est la suivante :

C'est le conseil municipal qui décide la reprise et son montant. Concernant ce dernier point le montant ne peut être supérieur au 2/3 de la dépense encaissée, soit 171,36 € X 2/3 = 114,24 €.

L'autre tiers 57,12 € encaissé par le CCAS reste acquis à ce budget.

Vu la concession cinquantenaire de 2 m² délivrée le 05/12/2012 au prix de 171,36 € à Monsieur PINEAU Guy en vue d'y fonder sa sépulture et celle de son épouse.

Références : titre concession n° 775
plan du cimetière : carré D n° 163

Considérant la demande en date du 11/04/2016 de monsieur PINEAU Guy de rétrocéder à la commune ladite concession

Considérant que cette concession est vide de tout corps

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** la rétrocession de la concession 775 – carré D n° 163

- **accepte** de rembourser à monsieur PINEAU Guy la somme de 171,36 € X 2/3 = **114,24 €**. L'autre tiers 57,12 € encaissé par le CCAS restant acquis à ce budget.

6°) LOTISSEMENT LE CLOS DES MAURINES : INTEGRATION DES PARTIES COMMUNES

Ce lotissement de 9 lots a été autorisé par arrêté municipal le 29/06/2011.

Les travaux ont été réceptionnés le 15/12/2014

L'association syndicale a demandé le 27/07/2015 la rétrocession des parties communes du lotissement à la commune de Charron, à l'euro symbolique, soit :

- AM 275 : 485 m²
- AM 276 : 150 m²
- AM 268 : 450 m²

Superficie totale : 1 085 m².

Comme des végétaux avaient disparu (morts et ou volés), la décision du conseil municipal avait été reportée.

Depuis lors, les végétaux ont été replantés.

De ce fait, le Maire propose au Conseil d'accepter la rétrocession.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** le transfert de propriété à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AM 275, AM 276 et AM 268 d'une superficie totale de 1 085 m²

- **décide** le classement dans le domaine public communal des voies et réseaux du lotissement Le Clos des Maurines

- **autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette rétrocession et à ce classement.

7°) LOYER LA PONETERE

Le 29/03/2013, le Conseil Municipal décidait d'implanter au Corps de Garde un point de restauration pour :

- maintenir un lien social entre les professionnels qui travaillent en ce lieu
- promouvoir les produits locaux (pêche et moules)
- favoriser le tourisme qui par ricochet favoriserait le développement de la plaisance.

Ainsi, depuis la saison 2013 la commune met à la disposition de Madame COSTA :

- un terrain
- un bungalow
- une terrasse
- deux Tivoli

En revanche pour disposer de l'eau et de l'électricité ainsi que des sanitaires, elle doit se rapprocher de l'entreprise AGUIREBARRENA.

Cet arrangement ne peut perdurer.

Le Maire propose que le budget annexe de la zone d'Activité du Port supporte les frais d'extension des réseaux eau et électricité.

En ce qui concerne les sanitaires, un projet est en cours. Il doit préalablement recueillir l'avis du Conseil Portuaire.

En 2015 le montant du loyer de la concession s'élevait à 431,20 € HT.

Pour 2016 si on conserve les mêmes bases de calcul que l'an passé, le loyer devrait être de :
140 m² X *3,11 € = **435,40 € HT**.

**tarif voté chaque année par le Conseil Municipal sur proposition du Conseil portuaire.*

Compte tenu des travaux qu'ils restent à réaliser le Maire propose de fixer un nouveau loyer plus élevé.

Le Conseil Municipal, après délibération, par **13 voix POUR** ; 2 voix CONTRE (Mmes Sandrine MARTIGNON et Thiphaine LATLI) ; 1 abstention (M. Jérémy BOISSEAU)

- **fixe un loyer forfaitaire de 1400 €** pour la saison 2016, en contrepartie de la mise à disposition d'équipements mobiles de restauration.

- une convention réglera les modalités de cette mise à disposition

L'équipement mis à disposition (bungalow, terrasse, Tivoli) a coûté : 10 554,63 €. Il a été financé par le budget annexe de la zone d'activité. Pour les travaux d'extension des réseaux eau et électricité estimés à 3 556 € le Maire demande qu'ils soient remboursés par madame COSTA. A cet effet, il suggère d'augmenter son loyer. L'augmentation devrait correspondre à l'amortissement de la nouvelle dépense sur 4 ans.

Un débat s'engage sur le montant du loyer et la durée du bail.

Monsieur LATAUD propose de fixer un index d'augmentation au loyer.

Madame LATLI demande si les travaux sont déjà effectués. Car si tel n'est pas le cas, l'augmentation du loyer ne se justifie pas.

Monsieur MEUNIER n'est pas d'accord. Les améliorations vont se faire dès cette année. « c'est quand même pas une grosse augmentation ! Ce n'est pas à la collectivité à supporter les travaux ». D'autre part il informe les conseillers que madame COSTA souhaite un bail sur plusieurs années. Limiter le bail à un an l'empêchera de recourir à l'emprunt alors qu'elle souhaite améliorer l'infrastructure pour apporter plus de confort à ses convives.

Les conseillers préfèrent cependant redélibérer l'année prochaine sur le montant du loyer.

8°) LOYER LICENCE IV

Une licence IV a été acquise par la collectivité en 1998. Elle a coûté 15 245 €.

Depuis 1999, elle est louée à un restaurateur installé à Charron au prix de 762,25 €.

En 2015, le Conseil Municipal avait relevé son montant, soit 800 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** de renouveler la location de la Licence IV à Madame Sylvie COSTA pour le restaurant La Ponetière sis au Port du Corps de Garde

- **fixe** le montant du loyer à 800 € HT pour la saison 2016.

La durée du loyer de la licence IV suit le même sort que le loyer des équipements des équipements mobiles de restauration.

9°) BUDGET ANNEXE « ZA du Port » : DM 1

La Présente décision modificative a pour objet :

- d'inscrire les dépenses d'extension des réseaux eau et électricité
- d'enregistrer la dépense relative à la réparation des Tivoli.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité accepte la DM1 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	0 €	0 €
investissement	4 000 €	4000 €

Détail :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		2016	DM 1
61528	entretien biens immobiliers	16 911,00 €	- 4 154,00 €
61558	entretien biens mobiliers		154,00 €
6161	assurance	100,00 €	
63512	taxes foncières	400,00 €	
023	virement investissement		4 000,00 €
		17 411,00 €	- €

DEPENSES INVESTISSEMENT		2016	DM1
001	déficit antérieur	10 663,00 €	
2315	réseaux Eau et Électricité		4 000,00 €
		10 663,00 €	4 000,00 €

RECETTES INVESTISSEMENT		2016	DM 1
021	virement fonctionnement		4 000,00 €
1068	excédent fonction capitalisé	10 663,00 €	
		10 663,00 €	4 000,00 €

10°) NAVETTE CHARRON/ESNANDES : FIN DE L'EXPERIENCE

Pour compléter la desserte organisée par le Département à destination de La Rochelle (ligne 101), le Conseil Municipal, par délibérations en date du 05 août et 14 septembre 2015 a décidé d'organiser à titre expérimental, des rotations entre Charron et Esnandes à partir du 1^{er} septembre 2015. L'objectif étant de permettre aux charronnais de se rendre à La Rochelle via les lignes de bus urbaines YELO au départ d'Esnandes.

Un point relatif à la fréquentation de ce service a été fait en Décembre. On comptait alors une moyenne de 4 voyageurs transportés par jour, pour 5 rotations journalières.

Ce chiffre de fréquentation n'a pas augmenté. Il baisse même pendant les vacances scolaires.

C'est pourquoi, le Maire propose d'arrêter ce service au 1^{er} Juillet 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **décide** de mettre fin au service de navettes entre Charron et Esnandes à compter du 1^{er} juillet 2016

- **communication** sera faite aux usagers et au Département comme le prévoit l'art 4 de la convention qui autorise la commune à organiser à titre expérimental un service de transport régulier de passagers entre Charron et Esnandes pour l'année scolaire 2015/2016.

« A la vue des chiffres présentés ce soir il faut se rendre à l'évidence et mettre fin à cette activité » déclare le Maire.

Il remercie le personnel et les élus bénévoles qui ont donné de leur temps pour que ce service fonctionne : M. Patrick ROBERGEAU, M. Bernard FREJOUX, M. Jean-Claude JARNY et M. Jacky MEUNIER.

Monsieur COLAS regrette la fin de ce service. Certes la faible fréquentation peut s'expliquer par la rigidité du système de réservation (impossibilité de réserver au dernier moment). Néanmoins, il a été observé qu'à l'arrêt d'Esnandes, pour rentrer sur Charron, des parents Charronnais attendaient leur(s) enfant(s) aux heures de passage de la navette.

Monsieur Jean-Claude JARNY confirme « moi j'en ramenaient 1 alors que les parents en ramenaient 5 ».

Monsieur MEUNIER fait aussi le même constat. Néanmoins, il précise que la collectivité n'a pas le choix. Pour assurer toutes les rotations sans réservation préalable, il faut mobiliser un agent en permanence.

Le Maire conclut : « difficile au vu des résultats des fréquentations de demander des lignes supplémentaires au Département... ! ».

Quelques chiffres :

du mois de Septembre au mois de Mars ont été transportés en moyenne :

❖ **pendant la période scolaire : 3,83 voyageurs par jour qui se répartissent ainsi :**

7 h 30 (Charron/Esnandes) : 0.65 voyageurs

12 h 30 (Charron/Esnandes) : 0.28 voyageurs

12 h 50 (Esnandes/Charron) : 0.68 voyageurs

16 h 50 (Esnandes/Charron) : 1.60 voyageurs

17 h 50 (Esnandes/Charron) : 0.61 voyageurs

❖ **pendant les vacances scolaires : 2,57 voyageurs par jour qui se répartissent ainsi :**

7 h 30 (Charron/Esnandes) : 0.46 voyageurs

12 h 30 (Charron/Esnandes) : 0.32 voyageurs

12 h 50 (Esnandes/Charron) : 0.29 voyageurs

16 h 50 (Esnandes/Charron) : 0.75 voyageurs

17 h 50 (Esnandes/Charron) : 0.75 voyageurs

C'est la tranche horaire 16 h 50 au retour de La Rochelle qui est la plus demandée :

Maximum transporté : 6 voyageurs

À ce jour :

RECETTE : 598 €.

DEPENSES : 4 421 €

➤ *carburant : 433 € (factures partagées avec les Ateliers)*

➤ *assurance : 218 € (cotisation partagée avec les Ateliers)*

➤ *personnel : 3 770 € (188,50 h X 20 €).*

11°) INDEMNITE LOGEMENT INSTITUEUR 2015 :

Les instituteurs non logés par les collectivités perçoivent une indemnité fixée chaque année par le Préfet après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale et des Conseils Municipaux.

Cette indemnité est payée par le CNFPT (centre national de formation des agents territoriaux) au nom de la commune.

Proposition du Préfet : même montant que 2014, soit :

- 2 185 € pour un instituteur seul
- 2 731 € pour un couple

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, émet un **avis favorable** aux taux 2015 proposés par le Préfet.

Monsieur COLAS précise que le grade d'instituteur ne représente plus qu'une faible minorité du personnel enseignant. Il a évolué au grade de professeur des écoles.

12°) MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC : FINANCEMENT

Par délibération en date du 22/10/2015 le Conseil Municipal a décidé d'engager un programme d'économie d'électricité en remplaçant 57 lanternes d'éclairage public. Le SDEER participe à cette opération ainsi que l'ADEME et la Région. Le coût résiduel à la charge de la collectivité est estimé à 6 800 € HT.

Le Maire informe les conseillers des subventions obtenues sur ce projet, soit :

- ADEME : 5100 €
- Région : 5 100 €
- participation du SDEER : 17 001 €
- Reste à la charge de la collectivité : 6 801 €

Le Maire propose d'engager les travaux et d'échelonner le paiement du résiduel à la charge de la collectivité en cinq annuités, soit 1 360,20 € par an.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Compte tenu des subventions obtenues et de la participation du SDEER,

- **autorise** le Maire à engager les travaux de modernisation de l'éclairage public pour un coût de **34 002 € HT**

- **décide** de payer la part restant à la charge de la collectivité, soit **6 801 €**, en **cinq annuités**.

13°) INFORMATIONS DIVERSES

AVIS DDTM DÉPLACEMENT DES ATELIERS

Le Maire rappelle la proposition du Crédit Agricole (séance du 18/03/2016) de donner à la collectivité son ancien local situé rue du 19 mars 1962.

Comme « les Ateliers sont en train de sombrer » et que « l'endroit n'est pas commode », coincé entre un ruisseau et la maison des associations la solution du Crédit Agricole devient une évidence.

A la demande du Maire, les services de la DDTM se sont déplacés à Charron, le 13/04/2016, pour donner un avis sur ce projet.

La réponse donnée est la suivante : tant que la carte des aléas situera la rue du 19 mars 1962 en zone dangereuse, ce projet ne pourra aboutir.

Comme dans le cadre du PPRN, une nouvelle carte prenant en compte la digue Ouest doit paraître prochainement le Maire espère que la zone changera de couleur.

Il a convenu avec les agents de la DDTM de les rencontrer à la rentrée pour faire le point sur l'évolution de la carte des aléas. Il espère, dans le cas le plus défavorable, pouvoir négocier quand même le déménagement des Ateliers au Crédit Agricole, pour deux motifs : activité diurne et locaux de bureaux.

- Très bien, répond M. LATAUD, il faut dire au Crédit Agricole de patienter.

- Pas aussi simple répond le Maire, pendant ce temps de latence, le vandalisme sévit. On vient d'observer la disparition de tuiles sur la toiture du Crédit Agricole... ».

ÉCHÉANCIER DES DÉMOLITIONS DES PROPRIÉTÉS SUIVANTES

- ✓ Avril : Les Portes
- ✓ Mai : Pont du Brault
- ✓ Juin : 29 rue de La Laisse et 23 rue du 14 Juillet
- ✓ Juillet : 13 et 15 rue des Écoles

Les autres habitations seront déconstruites dans un second temps. La date n'est pas arrêtée.

Monsieur LATAUD ne comprends pas pourquoi toutes les démolitions ne se font pas en suivant.

Le Maire lui répond qu'il y a deux marchés de déconstructions : l'un relatif aux ventes amiables et l'autre relatif aux expropriations. Les fonds ne sont pas les mêmes. Ils n'ont pas la même origine.

En revanche, il note que les démolitions d'aujourd'hui non plus rien à voir avec celles de 2011. A l'époque, il devait traiter directement avec l'entreprise de démolition. Ce n'était pas simple et cela demandait une présence constante des représentants de la collectivité sur le chantier. Aujourd'hui, les élus discutent avec

l'architecte maître-d'œuvre qui a pour mission de veiller à un rendu soigné des espaces démolis. Le Maire aimerait y croire, mais il se méfie....

ATELIER SPECTACLE POULETTE/CREVETTE porté par la CDC Aunis Atlantique ce spectacle s'adresse à un jeune public (jusqu'à 6 ans). Il combine un atelier d'arts plastiques et l'apprentissage de la lecture. La Directrice de l'école maternelle et les membres de la bibliothèque ont été contactés pour savoir s'ils seraient intéressés pour participer à ce projet artistique prévu en 2017.

JOURNÉE DU PATRIMOINE LE 18 SEPTEMBRE 2016 sous la houlette de la CDC Aunis Atlantique, un spectacle animé par la compagnie « La Clique sur Mer » avec la collaboration de M. Christian GIRAUDET est prévu à Charron sur le thème d'une visite décalée, en fanfare, de la commune. Un apéritif clôturera cette déambulation. Cela aura lieu le dimanche 18 septembre au matin, pendant le weekend du Patrimoine.

FÊTE DU PARC LE 25 SEPTEMBRE 2016. Le Parc lance un appel à candidature pour désigner la collectivité qui accueillera sa fête annuelle. Ce n'est pas la collectivité choisie qui organisera cette fête mais elle prêtera son concours : espace, personnel technique, barrières....

Monsieur COLAS est favorable à la candidature de Charron. C'est l'occasion d'attirer les gens, de faire connaître la commune.

Les conseillers approuvent cette candidature.

Monsieur JARNY et Madame NAULET préviennent : ils seront absents de Charron à cette date.

LOTISSEMENT LES HAUTS DU MOULIN. Monsieur BAUDOUIN informe les conseillers que sur 37 lots, 16 promesses de vente sont déjà signées. Les travaux de viabilisation sont en cours. Ils devraient être terminés avant l'été.

30^{ème} TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DU POITOU CHARENTES le 24/08/2016 :

M. LATAUD demande s'il faut des volontaires pour assurer la sécurité aux intersections des rues traversées par les cyclistes ?

Oui lui répond M. COLAS, il faut trouver une vingtaine de personnes qui sera mobilisée pendant une heure.

CEREMONIE DU 08 MAI : rendez-vous au monument aux morts à 11 H 00.

M. ROBERGEAU informe les membres du conseil qu'il ne sera pas présent ce jour là. Il faut trouver un autre porte-drapeau.

DIGUE NORD

La digue Nord est reportée. La Commission Inondation Plan Loire réunie le 18/03/2016 a rendu un avis réservé. Elle demande les informations complémentaires suivantes (le Maire en donne lecture) :

- l'étude, dans une logique d'optimisation globale du système de protection de la baie et de limitation des impacts potentiels sur le secteur de Marans, des possibilités de mobiliser, de manière anticipée et organisée et de façon plus importante, des zones tampon pour le ralentissement de la propagation des submersions marines dans la profondeur du territoire
- l'étude des possibilités de mettre en place des solutions adaptées pour les enjeux diffus et pour les enjeux agricoles en lien avec la profession
- des précisions sur le coût et les garanties qui peuvent être apportées quant à la fiabilité et la pérennité notamment en cas d'aléa exceptionnel et de résistance des digues à l'aval, des ouvrages de fermeture du système de protection à l'ouest de Marans
- des précisions sur la gouvernance relative à la gestion coordonnée du système de protection de la baie, ainsi que la capacité technique et financière des maîtres d'ouvrage et des futurs gestionnaires
- des précisions concernant les impacts et les mesures environnementales nécessaires à la réalisation des travaux, en lien notamment avec l'identification nécessaire des zones d'emprunt des matériaux indispensables à la réalisation des travaux
- l'intégration, dans les analyses coûts-bénéfices, des montants relatifs aux mesures compensatoires, aux acquisitions foncières ainsi qu'à la gestion pérenne des ouvrages. Il conviendra par ailleurs de tester la robustesse de l'outil d'aide à la décision avec une analyse de sensibilité des paramètres d'entrée (coût des dommages, coût d'investissement, coût d'entretien, période de retour des événements de référence)

Cet avis devrait être confirmé lors de la séance plénière du Comité de Bassin prévu le 26/05/2016.

« Aujourd'hui le devoir du Maire est de faire bouger les lignes ». Il propose de demander une audience à Madame Ségolène ROYAL.

En raison de leur implication dans ce dossier, de leur responsabilité ou de leur engagement politique il souhaite être accompagné par monsieur Daniel LAURENT (sénateur 17), madame Suzanne TALLARD (députée 17), monsieur QUILLET (Vice-Président du conseil départemental 17), monsieur Patrick BLANCHARD (Président du SYHNA), monsieur Jean-Pierre SERVANT (Président CDC Aunis Nord), et Madame Marie-Ange MORIN (Présidente de l'Association pour l'Urgence de la Sauvegarde et l'Essor de Charron).

Le Maire précise qu'un courrier officiel demandant audience partira vendredi.

Monsieur LATAUD approuve le choix des personnalités choisies.

Monsieur BAUDOUIN s'enquiert de savoir si toutes ces personnes ont donné leur accord.

Madame MORIN, sur autorisation du Maire, prend la parole.

Elle confirme avoir rencontré le Maire et accepté ce projet d'audience auprès de madame la Ministre où sont également conviées les personnes citées plus haut. « Nous sommes convaincus que pour plus d'efficacité pour la défense des Charronnais la complémentarité est nécessaire et qu'il faut travailler ensemble ».

Concernant la demande d'audience, si la réponse n'est pas celle attendue, l'association annonce d'ores et déjà qu'elle saura se fera entendre :

- manifestation d'envergure
- pétition en ligne. Un lien sur le Blog de la commune sera demandé
- et en dernier recours Plainte contre X pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui.

Pour le moment « on ne bouge pas ».

Elle précise qu'AUSEC a été reçu par le Préfet et le Directeur de la DDTM. A ce moment-là ils étaient très optimistes. « Le Préfet était pratiquement sûr que cela passerait »

Suite à la réunion de la CIPL, le préfet a demandé à la DDTM de recevoir l'association. « Ils nous ont fait savoir que le souci majeur des services de l'État est de protéger rapidement la population de Charron en attendant que les études pour la digue Nord soient terminées ».

Lors de la CIPL étaient présents les DREAL 17 et 85 ainsi que les représentants des préfecture 17 et 85 et les DDTM 17 et 85.

Ce sont les DREAL et les DDTM qui, dans un premier temps, préconisent de faire immédiatement les contre digue Sud, Ouest et Nord déjà actées dans le PAPI 2013.

En ce qui concerne la contre digue sud, la solution de la rehausse de la rue de la Serpentine est privilégiée. Pour la contre digue Ouest le souhait du maire de construire la contre digue sur les terrains déconstruits est rejeté, car elle serait trop près des maisons. Elle doit s'implanter sur les restes de l'ancienne contre digue qui relie Esnandes à la Marina. Deux avantages : le terrain est plus stable et éloigné des maisons. Lorsque Madame MORIN a évoqué le cas de la contre digue de Bas Bizet, il lui a été rétorqué que la morphologie du site ne permettait pas de faire autrement.

Pour la contre digue Nord : elle doit être revue. Des contrôles de fiabilité seront faits pour vérifier si elle doit être reprise partiellement ou dans sa totalité. Pour le moment, aucune hauteur n'est avancée.

Le Département doit présenter une étude qui devrait être finalisée au mois de septembre

Concernant la digue Nord, les services de l'État ont la certitude qu'elle se fera. Ils l'ont garanti à l'association. Mais ce sera long, car le dossier est complexe. Pour que Marans ne soit pas impactée. il faut revoir les ouvrages hydrauliques du Brault et des Enfourneaux. Le projet pourrait voir le jour entre 2020 et 2025.

Madame MORIN Propose qu'une réunion publique soit organisée pour informer les Charronnais de la situation actuelle. Elle devrait se dérouler avant l'enquête publique relative au dossier conduit par le Département. Pourraient être associés à AUSSEC et à la Mairie : la DDTM, le Département, le SYHNA, la Députée et la Conseillère Départementale.

En conclusion déclare madame MORIN « nous avons tous les ingrédients pour que ça marche : une ministre (ancienne Présidente de Région) qui connaît parfaitement le dossier, un Préfet qui comprend l'urgence, le Département qui a le financement, l'assurance que la Région prendra en charge le financement des 20 % de Charron (inscrit dans le PAPI 2013) et....patatras... »

Intervention du Maire : Il confirme les propos de Mme MORIN sur l'état d'avancement du dossier des digues.

Concernant la contre digue Ouest il précise que celle-ci est toujours à l'étude. Son tracé définitif n'est pas encore arrêté. Il a déjà fait connaître son hostilité à ce qu'elle soit édiflée sur l'ancien tracé. « elle a toute sa place sur les terrains déconstruits ». Non, il ne validera pas un autre tracé, car se positionner sur l'ancien tracé suppose d'exproprier de la terre agricole. Pourquoi s'engager dans une procédure longue et coûteuse, alors que l'État dispose à quelques mètres de là les terrains nécessaires... ? Invoquer le fait qu'il n'y a pas assez de distance entre la digue et les habitations ne tient pas puisqu'elle se trouverait dans la même configuration que celle de Bas-Bizet.

Concernant la réalisation de la digue Nord, le chemin est effectivement encore long. C'est pourquoi, il faut que des instructions au niveau ministériel soient données pour imposer une nouvelle inflexion.

Intervention du journaliste (M. PICARD) : pourquoi ne conviez vous pas à ce rendez-vous le Maire de Marans ? Est-ce un oubli ?

Réponse du Maire : effectivement le Maire de Marans ne fait pas partie de la délégation. La digue Nord concerne avant tout Charron. On veut faire croire qu'elle a un impact négatif sur Marans. C'est faux. Ce sont les ouvrages hydrauliques comme les Portes du Brault qu'il faut revoir. « Je regrette qu'en 2010, la digue Nord n'ait pas été consolidée en urgence, comme ce fut le cas pour celle située côté Vendée.

Intervention du journaliste (PICARD) : savez-vous que M. QUILLET n'était pas présent à la CIPL ?

Réponse du maire : moi aussi il m'arrive de ne pas être présent à des réunions qui sont importantes. Je trouverai regrettable que l'on m'en accuse. On peut avoir des engagements tout aussi importants par ailleurs. Je fais entièrement confiance à M. QUILLET et je sais que je peux compter sur son soutien. Il s'est souvent exposé sur ce dossier et je connais sa détermination.

Intervention du journaliste (M. PICARD) qu'attendez-vous de votre entretien avec Mme la Ministre ?

Réponse du Maire : qu'elle fixe une orientation à ce dossier, un calendrier. Elle connaît la problématique de Charron. Elle a vu Charron au lendemain de la catastrophe. Elle s'est déplacée sur les digues. Elle a impliqué la Région dans toute une batterie d'aides en faveur de la commune et des sinistrés. Je ne peux croire qu'après six années passées elle se détache du sort de Charron et laisse ce dossier aux mains des technocrates.

14°) **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame GARDIEN signale que des véhicules et quads circulent sur la digue située au bout de la Marina

FIN DE LA SEANCE : 21 h 20

La parole est laissée au public :

Monsieur GIRONDE : une commission de surveillance digue a été créée en 2015. Elle prévoyait deux visites par an.

Il n'y eut qu'une seule visite depuis sa création.

D'autre part il constate que la contre digue de Bas-Bizet n'est pas entretenue. Des moutons devaient paître dessus.

Le Maire lui répond que chaque chose en son temps. Les moutons y paîtront lorsque ce sera la saison. D'autre part pour entretenir tout le linéaire par des moutons cela suppose de clôturer tout le linéaire de la contre digue. Il faut des bras. Il faut des piquets et du grillage. Il faut du temps et avoir à sa disposition un tracteur équipé d'un godet pour enfoncer les piquets...

Monsieur GIRONDE s'engage à trouver les bénévoles.

Le Maire doit se rapprocher du Parc pour obtenir gratuitement des piquets et du grillage.

BOISSEAU Jérémy	MEUNIER Jacky	BOUTET Martine	BAUDOUIN Olivier	BRAUD Béatrice	COLAS Jean-Philippe
			NAULET Marie-Bernadette		
FREJOUX Bernard	LATAUD Philippe	JARNY Jean-Claude		ROBERGEAU Patrick	GARDIEN Sandrine
		VERINE Mickaël	PLAIRE Cécilia	LATLI Thiphaine	MORISSET Séverine